URBANISME

VOUS SOUHAITEZ ENTREPRENDRE DES TRAVAUX

Vous êtes propriétaire d'un bien immobilier à Faremoutiers et vous souhaitez effectuer des travaux ?
Avant d'entreprendre vos travaux, renseignez-vous auprès du service urbanisme de la Mairie pour demander l'autorisation correspondante aux travaux envisagés. Ceci concerne notamment :

- Les constructions neuves, appentis, garages, auvents, vérandas, abris de jardin…
- Les changements de destination de la surface (transformation du garage en pièce habitable…)
- Les ravalements de façade
- Les modifications d'ouvertures (portes, fenêtres, fenêtres de toit…) par changement à neuf ou remise en peinture
- Les modifications et édifications de clôtures quelles qu'elles soient (murs, portail, grillages, haies, portillon…)
- Les toitures

Pour effectuer vos demandes en version dématérialisée, veuillez vous rendre sur ce lien :

Cliquez ici

De plus, nous vous demandons de bien vouloir respecter et faire respecter par les entreprises qui seraient amenées à effectuer des travaux chez vous certaines règles de vie pour le respect de la tranquillité de votre voisinage.

Par exemple, l'interdiction d'effectuer des travaux bruyants en dehors des périodes autorisées à savoir du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 20h, le samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h et le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

Les feux de jardin sont interdits TOUTE L'ANNÉE.

Téléchargement : Arrêté préfectoral lutte contre les bruits de voisinage

DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX

PLAN LOCAL D'URBANISME

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

DEMANDE D'INTENTION D'ALIÉNER

DEMANDE D'INTENTION DE COMMENCEMENT DE TRAVAUX

DEMANDE D'ACHÈVEMENT DE TRAVAUX

DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

MAIRIE DE FAREMOUTIERS

1 Avenue Victor Massoul

77515 Faremoutiers

01 64 04 20 04

Nous contacter

Copyright 2026 Mairie de Faremoutiers